

La Fnaqpa prône l'application des retraits d'autorisation d'Ehpad en cas de "dysfonctionnements graves"

Article 25/02/2022

Dans le cadre d'une concertation ministérielle suivant les révélations du livre-enquête "Les Fossoyeurs", la fédération fait 20 propositions pour améliorer le fonctionnement des Ehpad. Elle suggère notamment que les tutelles utilisent leur pouvoir de retrait et de transfert de l'autorisation de l'établissement si nécessaire. Elle presse aussi l'Etat de définir sa politique sur l'évaluation de la qualité.

A la suite de l'affaire Orpea, la ministre déléguée chargée de l'autonomie, Brigitte Bourguignon, doit annoncer une série de mesures [avant la fin février](#) dans le but de "prévenir à l'avenir des situations comparables" à celles détaillées dans le livre-enquête de Victor Castanet "[Les Fossoyeurs](#)".

A ce titre, les fédérations du grand âge ont été concertées en février sur plusieurs thèmes "précis" dont le "contrôle", la "transparence", l'"évaluation" et la "démocratie interne", explique la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa) dans un communiqué diffusé le 24 février, précisant avoir été consultée le 8 février.

Dans sa contribution, un [document d'une dizaine de pages](#) joint au communiqué, la Fnaqpa se dit "favorable" aux contrôles des autorités sur les établissements et services mais "en faisant preuve de pédagogie à l'égard de ses adhérents sur l'intérêt et la nécessité de ces contrôles".

Elle rappelle qu'il existe trois formes de contrôles: le contrôle financier (usage de l'argent public), le contrôle administratif (exécution de la mission confiée) et l'évaluation de la qualité des prestations, "qui n'est pas un contrôle mais une démarche continue d'amélioration", note-t-elle.

Pour en améliorer l'efficacité, elle suggère de "recentrer les autorités locales sur le contrôle de la mission des Ehpad avec des outils dédiés et un dialogue de gestion plus régulier".

Elle souhaite également "augmenter les contrôles conjoints Igas-IGF [inspections générales des affaires sociales et des finances] et ceux des chambres régionales des comptes afin de vérifier l'adéquation des moyens aux missions des Ehpad et le bon usage de l'argent public".

En cas de dysfonctionnements "graves avérés" comme le détournement des fonds publics, les établissements doivent écopier "de lourdes sanctions", juge-t-elle.

Or, selon la Fnaqpa, le retrait d'autorisation, l'une des principales sanctions inscrites dans le code de l'action sociale et des familles (CASF), est "plus efficace et réaliste que la fermeture de l'établissement", qui priverait les résidents de leur toit.

Elle fait donc cette proposition, en référence également aux situations de maltraitance: "sanctionner les graves dysfonctionnements avérés par un retrait de l'autorisation de fonctionnement en transférant celle-ci à un autre organisme gestionnaire (public, associatif ou commercial) afin de protéger les résidents".

[Expérimenter le référentiel HAS dans de nombreux Ehpad](#)

L'évaluation de la qualité apparaît aussi comme un chantier prioritaire. Cette évaluation des "prestations servies par les établissements et services pour personnes âgées fait justement l'objet d'un dispositif spécifique qui souffre aujourd'hui d'un véritable flou juridique et d'un manque de visibilité absolue", critique la fédération.

"Il est grand temps que l'Etat clarifie sa vision et sa doctrine", revendique-t-elle.

La Haute autorité de santé (HAS) statuera le 8 mars en commission sur le [nouveau référentiel d'évaluation de la qualité](#) des prestations délivrées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

La Fnaqpa demande qu'il soit testé dans de nombreux Ehpad. Selon la fédération, à ce jour, une seule expérimentation "est prévue en tout et pour tout sur un seul Ehpad, dont l'organisme gestionnaire est... le groupe Orpéa!", peut-on lire.

Elle propose également d'intégrer "un lien" sur l'évaluation de la qualité et les moyens afférents dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Transformer l'acronyme Ehpad en "Ensemble d'habitations pour l'autonomie et la dignité"

Le dernier volet consiste à travailler sur l'attractivité, en berne, des établissements. "Pendant que tout le monde s'échine à maintenir l'idée que les Ehpad sont avant tout des lieux de vie, ils sont devenus aux yeux des Français des lieux de fin de vie et de privation de liberté, de dernier recours quand tout le reste a échoué ou est impossible", commente la Fnaqpa.

Pour répondre aux attentes et au défi de la longévité, la fédération défend la nécessité de "recentrer les Ehpad sur leur mission de préservation de l'autonomie et de réinterroger leur modèle au profit d'une majorité d'établissements dit domiciliaires tant en termes d'architecture que d'organisation".

"La course perpétuelle au GMP/PMP, qui est l'unique voie vers l'augmentation des ratios soignants, a au contraire dégradé fortement l'attractivité des établissements", juge la fédération.

La Fnaqpa est également désireuse de changer l'acronyme Ehpad en "Ensemble d'habitations pour l'autonomie et la dignité".

Des "faisant-fonction" d'aide-soignant en plus dans les établissements

Des actions doivent aussi être menées de front sur l'attractivité des métiers. Ainsi, la Fnaqpa recommande de promouvoir la diversification des compétences et les nouveaux métiers au sein des établissements (travailleurs sociaux, animateurs, psychologues, ergonomes, ergothérapeutes, référents technologies ou numérique en santé, référents partenariats et coopérations...), une proposition aussi formulée par l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) sur [sa plateforme présidentielle](#).

Parmi ces nouveaux métiers, la Fnaqpa cible plus particulièrement des "faisant-fonction" d'aide-soignant, des "agents d'aide à la vie quotidienne" qui travailleraient conjointement avec les aides-soignants.

"Plusieurs fédérations ont développé des programmes de formation de 20 à 30 jours (avec immersion en milieu professionnel) permettant d'intégrer rapidement de nouveaux professionnels, dont la seule compétence préalable demandée est le savoir-être", explique la Fnaqpa.

Selon elle, le recrutement et la formation socle de deux à quatre "faisant-fonction" d'aides-soignants dans chaque établissement seraient pertinents.

La fédération appelle aussi à doubler le ratio d'animateurs à court terme. "En France, il y a actuellement 1 animateur pour 64 résidents alors que l'animation est une compétence qui s'est beaucoup professionnalisée et qui est au coeur du projet de vie sociale", argue-t-elle.

Sophie Martos